

Conseil des affaires canadiennes-américaines (CABC)  
Mémoire prébudgétaire 2016

Personne-ressource :

Maryscott Greenwood

Conseillère principale

1900 K Street, NW, Suite 100

Washington, DC 20006

ÉTATS-UNIS

[sgreenwood@cabc.co](mailto:sgreenwood@cabc.co)

202-408-9122

## Résumé

Le Conseil des affaires canadiennes-américaines (CABC) est la voix du commerce au sein de la relation la plus prospère du monde. Il fait la promotion du lien exceptionnel qui unit des alliés très proches et qui permet l'expansion fructueuse des entreprises au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier, contribuant ainsi à la croissance économique des deux pays. Le CABC est ravi de soumettre ses recommandations pour examen par le gouvernement du Canada en vue de favoriser l'atteinte des objectifs en matière d'innovation et de prospérité dans bon nombre de régions et de secteurs d'activité du Canada, et ainsi soutenir la croissance économique du pays.

Les recommandations présentées ci-après constituent des solutions réalisables et abordables qui bénéficieront au milieu des affaires et à l'économie canadienne. Le présent mémoire porte principalement sur les suggestions stratégiques suivantes :

- l'harmonisation des normes volontaires;
- la mise en place d'initiatives réglementaires communes;
- la protection accrue de la propriété intellectuelle;
- la modification du seuil de minimis pour le commerce électronique.

Il est dans l'intérêt supérieur du Canada et des États-Unis d'encourager la croissance et la prospérité. Le présent mémoire offre des recommandations précises, réalisables et abordables, qui se fondent sur les méthodes à succès adoptées par des pays comparables au Canada et qui auront sans aucun doute, au cours des trois prochaines années, les retombées positives dont le pays a besoin. Ces recommandations n'exigent pas d'importantes dépenses publiques supplémentaires pour stimuler l'innovation, l'investissement et la croissance économique. Elles visent plutôt à éviter de creuser les déficits prévus du budget fédéral par l'étude des pratiques exemplaires à l'étranger et l'adaptation des enseignements tirés à l'écosystème canadien de l'innovation, notamment la réorientation des programmes en place, la réalisation d'innovations, la mise en place de réformes législatives dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle et la promotion d'une culture de l'innovation au Canada. Ces solutions s'inscrivent dans les vastes initiatives visant à renforcer la compétitivité du pays à l'échelle internationale.

## **Recommandation I : Harmonisation des normes volontaires**

Le CABC est d'avis qu'il est important de se pencher sur le décalage entre les normes volontaires du Canada et des États-Unis. De nos jours, seulement 10 % des normes des deux pays sont harmonisées. Selon les estimations du département du Commerce des États-Unis, les normes et les évaluations de conformité touchent plus de 80 % du commerce mondial de marchandises. Ce type d'incohérences affecte tous les secteurs industriels et freine le commerce bilatéral, ce qui a des répercussions directes sur le rendement.

Par exemple, l'inspection des produits représente 77 % des coûts de certification que doivent payer les fabricants de chauffe-eau, car ils doivent faire appel à 19 organismes d'essai pour respecter les exigences des marchés canadiens et américains dans lesquels ils vendent leurs produits. En outre, les coûts totaux des essais sur les produits et de la certification du secteur de la plomberie et du chauffage dans les deux pays vont de 3,2 à 4,5 milliards de dollars par année. Au moins 10 % de ces coûts sont attribuables au dédoublement des exigences. La question de l'harmonisation des normes nuit à l'efficacité des activités commerciales transfrontalières du Canada et des États-Unis, tout en empêchant leur croissance économique et l'expansion de leurs entreprises.

Dans l'optique de renforcer la relation canado-américaine par un accès accru aux marchés et de tabler sur les succès passés, le CABC recommande trois mesures qui permettraient de promouvoir l'harmonisation des normes volontaires :

- établir s'il est d'intérêt national commun d'harmoniser les normes volontaires;
- créer une stratégie en matière de normes canadiennes et américaines, en vue de confirmer l'engagement envers les principes de normalisation acceptés à l'échelle internationale et appuyés par l'OMC;
- demander officiellement la nomination de Canadiens au sein de groupes consultatifs techniques américains, et vice versa, pour favoriser le dialogue sur l'harmonisation.

Les différences relatives aux normes et à la réglementation au sein du Canada ainsi qu'entre le Canada et ses partenaires commerciaux coûtent chaque année des milliards de dollars à l'économie du pays et accentuent les écarts de prix des biens de consommation entre le Canada et les États-Unis.

Soutenue par des modèles en place efficaces et des succès passés sur lesquels se fonder, l'harmonisation des normes améliorera le flux commercial entre les deux pays tout en favorisant la poursuite et l'accélération de la croissance économique. Le CABC félicite le gouvernement du Canada d'avoir inclus l'harmonisation des normes volontaires dans son Plan de travail sur la compétitivité nord-américaine et encourage les responsables des politiques à poursuivre cet important travail qui permettra de renforcer l'économie et d'améliorer la compétitivité des entreprises sur le marché mondial.

## **Recommandation II : Mise en place d'initiatives réglementaires communes**

Établi en 2011, le Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) s'emploie à réduire les effets négatifs des différences réglementaires entre le Canada et les États-Unis. Puisque les deux pays ont une relation commerciale florissante, il est essentiel qu'ils collaborent étroitement pour nourrir cette prospérité commune. Le CABC estime que l'initiative bilatérale que représente le CCR constitue un important moteur de croissance économique pour les deux partenaires commerciaux et qu'elle devrait être institutionnalisée afin qu'elle survive aux gouvernements successifs.

Il est également crucial que les initiatives en matière de réglementation tiennent compte des incidences des règlements des États, des provinces et des municipalités. Les démarches fragmentées, qui changent selon la compétence, en matière de réglementation de questions qui relèvent de la compétence commune ou exclusive de gouvernements infranationaux risquent de saper les initiatives de haut niveau du CCR. L'intégration des objectifs d'harmonisation et de coopération à ces échelons permettra d'assurer la compétitivité et la prospérité à long terme du Canada et des États-Unis.

L'harmonisation réglementaire est essentielle pour bonifier le commerce transfrontalier et stimuler la création d'emplois. Le CABC croit que, si les deux gouvernements fédéraux, la société civile et le secteur privé montrent un soutien constant envers l'harmonisation, la mise en place d'initiatives réglementaires communes permettra d'améliorer la situation concurrentielle du Canada et des États-Unis à l'échelle internationale. Il faut continuer à exiger des progrès rapides vers l'atteinte des objectifs et à obliger les autorités de réglementation à rendre des comptes à l'égard des avancées réelles et mesurables de chacun des groupes de travail. Les efforts du CCR sont indispensables pour maintenir et approfondir la relation commerciale prospère entre le Canada et les États-Unis.

Au 3 août 2016, le CCR n'avait pas encore publié ses plans de travail convenus pour 2016. Le CABC exhorte le Secrétariat du Conseil du Trésor à faire paraître tous ses plans de travail et de définir une voie claire pour recevoir l'apport d'autres intervenants qui ne figurent pas dans les plans actuels. En outre, il serait approprié que le CCR s'engage à tenir périodiquement un dialogue avec les intervenants, plus que deux fois par année.

### **Recommandation III : Protection accrue de la propriété intellectuelle**

Les lois et les politiques en matière de brevets constituent le cadre élémentaire qui donne lieu, ou non, à l'innovation. Si le cadre juridique offre aux innovateurs une certitude raisonnable qu'ils pourront récolter les fruits d'une invention qui remporte un succès commercial, l'innovation est susceptible de se produire. Au contraire, si les lois n'offrent que de l'incertitude, il est peu probable que l'on voit apparaître des innovations et que les investissements nécessaires à leur commercialisation soient au rendez-vous. Cette situation est particulièrement vraie dans les cas des innovations qui sous-tendent un niveau élevé de risque et des investissements de départ importants.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement fédéral a fait de la modernisation du régime canadien de propriété intellectuelle (PI) une priorité. En 2012, en adoptant la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, le Canada a réalisé l'une des plus importantes réformes stratégiques à ce chapitre. En 2014, les lois en matière de PI ont été modifiées afin d'en assurer la conformité à cinq traités internationaux et de simplifier les procédures administratives liées à la PI.

Néanmoins, plusieurs aspects des lois et des politiques canadiennes amplifient l'incertitude que vivent les innovateurs et représentent incontestablement un frein aux innovations qui revêtent un intérêt commercial et aux investissements en capital de risque. Dans une série de décisions rendues au cours des dix dernières années, les tribunaux fédéraux du Canada ont élaboré l'interprétation de la « promesse » d'utilité du brevet (la notion qu'un produit doit être utile pour assurer le dépôt d'un brevet), dans le cadre de laquelle le tribunal doit observer la promesse implicite du titulaire de brevet qu'une technologie brevetée fonctionnera d'une certaine façon, faute de quoi, le brevet peut être invalidé.

Puisque les applications possibles des nouvelles technologies ne peuvent pas toujours être prévues au moment du dépôt du brevet, le titulaire se bute au risque de perdre sa protection par brevet dans l'avenir en raison des aléas de l'évolution technologique et des arrêts de tribunaux dans des litiges qui portent sur la validité de brevets. Pour soutenir l'innovation et la croissance économique, le gouvernement du Canada doit adopter une nouvelle loi pour préciser les règles et lever tous les doutes qui chassent du pays les activités de recherche et développement.

#### **Recommandation IV : Modification du seuil de minimis**

L'augmentation du seuil de minimis permettrait de réduire grandement les barrières réglementaires, de renforcer l'économie canadienne et de faire diminuer les prix pour les consommateurs du pays. Actuellement, le seuil de minimis, à 20 \$CA, est l'un des plus faibles du monde et reste de loin le plus bas de tous les pays industrialisés. En fait, le Canada n'a pas augmenté son seuil de minimis depuis les années 1980, même si les prix ont presque doublé.

Si le seuil de minimis vise à accroître les revenus par la perception de taxes et de droits de douane sur les biens étrangers qui entrent au Canada, le seuil actuel est si faible que, selon des études, le gouvernement dépense autant d'argent pour percevoir ces taxes sur les envois de faible valeur que ce qu'il perçoit en revenus. Dans un récent rapport, l'Institut C.D. Howe estimait que, si le gouvernement quadruplait le seuil de minimis, pour le faire passer à 80 \$CA, ses revenus diminueraient de 39 millions de dollars par année, mais il économiserait 166 millions en frais de recouvrement, pour des économies nettes de 127 millions. Dans une telle situation, les entreprises et les consommateurs feraient des économies annuelles nettes de 108 millions et de 156 millions de dollars, respectivement, grâce à la baisse des coûts de conformité et de courtage. Ces gains pourraient être encore plus importants, si l'on tient compte que les petites entreprises pourraient se concentrer sur la croissance plutôt que de devoir traiter avec des courtiers en douanes pour les petits envois.

Même une légère hausse du seuil de minimis aurait des retombées positives pour l'économie canadienne et, plus important encore, pour la population du pays. Le faible seuil de minimis actuel crée un fardeau indu sur les Canadiens et les pénalise pour aller chercher des produits nécessaires qui ne se trouvent pas sur les tablettes des détaillants de leur localité. Il est important que le gouvernement du Canada encourage l'expansion et la prospérité des entreprises canadiennes à l'intérieur des frontières, mais la principale préoccupation demeure le citoyen. La croissance économique nationale est profitable pour le Canada et ses résidents, mais cette croissance ne commence véritablement que lorsque les citoyens ont la capacité de réinvestir dans l'économie. L'augmentation du seuil de minimis permettra aux Canadiens de profiter des nombreux bienfaits d'une économie solide tout en leur offrant la liberté de réinvestir dans l'économie de la façon qui les avantagera le plus.

## **Conclusion**

Le Canada jouit de nombreuses bases économiques solides. Il est possible de tirer parti de ces avantages pour créer un écosystème d'innovation amélioré qui sera entièrement concurrentiel avec celui des pays semblables. Toutefois, il faudra prendre d'autres mesures pour atteindre le plein potentiel du pays. Aucune des mesures recommandées dans le présent mémoire n'est hors de portée et la plupart d'entre elles n'engagent pas de dépenses importantes, ni même de dépenses supplémentaires. Le CABC espère que ces suggestions stimuleront l'ajout de point à l'ordre du jour du Canada en vue d'une réforme qui libérera le très fort potentiel d'innovation du Canada et accélérera sa croissance économique.